

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Contribution au suivi des politiques publiques
en faveur de la transition écologique



► **L'ESSENTIEL**
2024

Cette publication a pour ambition de **contribuer au suivi des objectifs régionaux en matière de rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine**. Ce document synthétique met en regard les principaux indicateurs de suivi avec les objectifs nationaux et régionaux et permet ainsi de suivre les dynamiques les plus récentes.

Des données trimestrielles complémentaires sont disponibles via **un nouvel outil développé par la CERC**. Elles sont mobilisables à **l'échelle départementale et des intercommunalités**.

Nous remercions les différents partenaires et les membres de la CERC, plus particulièrement, la DREAL et la Région, pour leur soutien financier et leur contribution technique à la réalisation de cette étude.



Les membres du comité de pilotage :

DREAL Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME, FFB, CAPEB, SCOP BTP, QUALIBAT, URHLM, Ordre des architectes, AREC, GRDF, AQC, DREETS, Odeys.

Un nouvel outil en ligne à disposition des territoires

www.cerc-na.fr/datavisualisation



Contacts :

Mathieu JAMMOT – Tél : 05 55 11 21 50 – limoges@cerc-na.fr

Sébastien PERRUCHOT – Tél : 05 47 47 62 43 – bordeaux@cerc-na.fr

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel : accentuer la dynamique pour atteindre les objectifs

La multiplication des épisodes climatiques extrêmes rappelle l'urgence d'accélérer les efforts afin de répondre aux enjeux fondamentaux de décarbonation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Pour le secteur résidentiel, l'ambition est aussi d'habiter des logements plus économes en énergie, et qui offrent un meilleur confort de vie.



La France a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. C'est dans ce sens que ainsi que la feuille de route régionale 2025-2030 concernant la planification écologique a été construite en Nouvelle-Aquitaine. Le SRADDET⁽¹⁾, dont les objectifs de moyen et long termes sont opposables aux décisions et documents de planification sur les territoires affiche également cette ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le secteur résidentiel, acteur majeur de la décarbonation

Le résidentiel est le deuxième secteur, derrière le transport, pour la consommation d'énergie finale⁽²⁾ en Nouvelle-Aquitaine. **Les objectifs retenus dans le cadre du SRADDET visent à diminuer sa consommation d'énergie de 36% en 2030** (par rapport à 2010) et de **54% à l'horizon 2050**. À climat réel⁽³⁾, **celle-ci a baissé de 23% entre 2010 et 2023, suivant globalement la trajectoire souhaitée. Pour atteindre les ambitions fixées à l'horizon 2050, la consommation d'énergie devra encore diminuer de 40% par rapport à la consommation actuelle.**

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES), le secteur résidentiel représente 10% des émissions régionales en 2023. **Les objectifs du SRADDET prévoient une baisse de 67% d'ici 2030** (par rapport à 2010) **et de 90% en 2050**. Les émissions de GES ont diminué de 42% entre 2010 et 2023. La baisse est principalement imputable au remplacement des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz...) par des énergies décarbonées (électricité, bois...). **La dynamique, positive, devra toutefois s'accroître pour atteindre les objectifs régionaux et les émissions actuelles devront être minorées de 83% à l'horizon 2050.**

Rénovation globale et sobriété comme leviers d'actions

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sont dues en très grande majorité aux dispositifs de chauffage qui utilisent des énergies fossiles (fioul, gaz). Dès lors, **la rénovation du parc de logements s'impose comme une solution évidente : mieux isoler le bâti pour moins consommer et décarboner les énergies.**

Les démarches de sobriété et de régulation sont indissociables des actions d'isolation et de décarbonation des énergies pour garantir l'atteinte des gains énergétiques et financiers.

⁽¹⁾ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires est un schéma régional de planification stratégique et prescriptif qui a pour ambition de réussir les transitions écologiques, climatiques, sociales, économiques et agricoles.

⁽²⁾ Énergie utilisée par le consommateur (après transformation et transport).

⁽³⁾ Ce sont les consommations effectivement consommées au cours de l'année et donc non-corrigées des variations climatiques. Logiquement, celles-ci sont sensibles à la rigueur climatique.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel : accentuer la dynamique pour atteindre les objectifs

26%

Consommations d'énergie
en Nouvelle-Aquitaine en 2023
Part du secteur résidentiel

10%

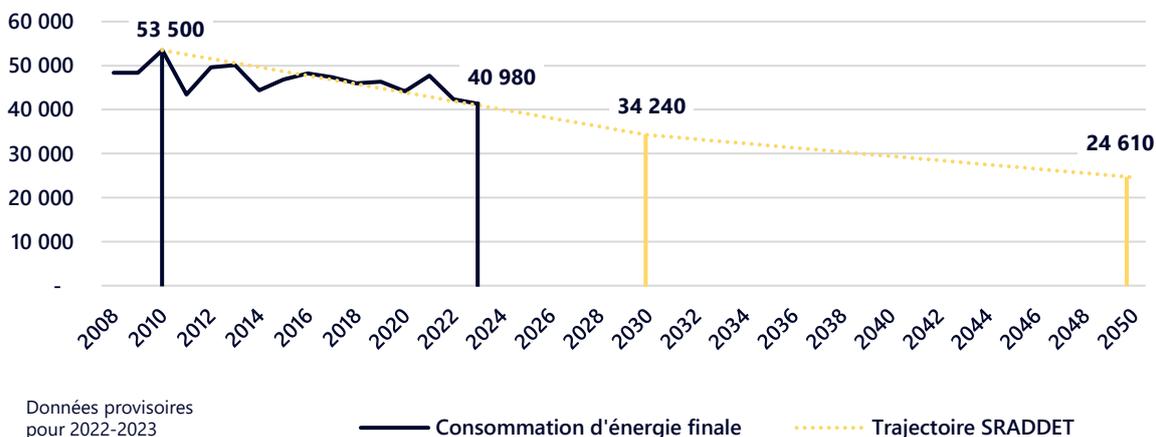
Émissions de gaz à effet de serre
en Nouvelle-Aquitaine en 2023
Part du secteur résidentiel



Pour aller plus loin

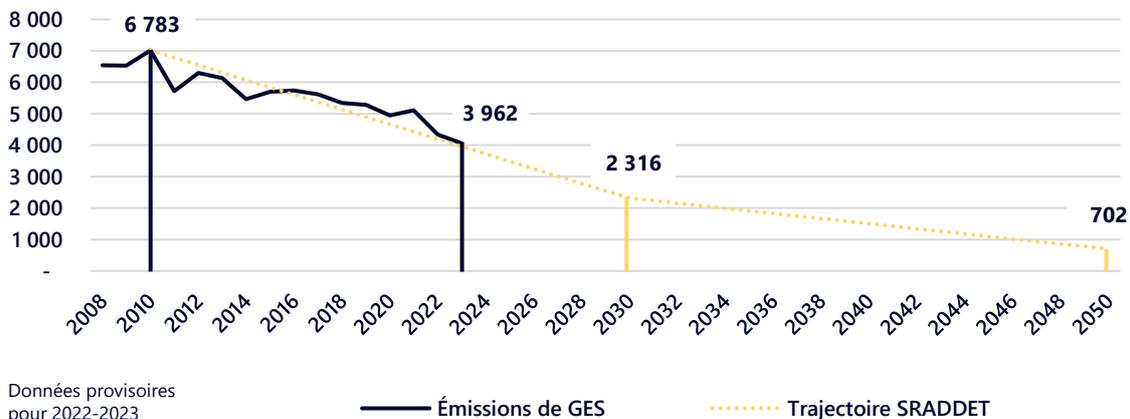
Observatoire régional de l'énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre (OREGES)
<https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/>

Consommations d'énergie finale à climat réel dans le secteur résidentiel en Nouvelle-Aquitaine et trajectoire SRADEET (en GWh)



Données provisoires pour 2022-2023
Source : AREC

Émissions de GES dans le secteur résidentiel en Nouvelle-Aquitaine et trajectoire SRADEET (en ktCO2e)



Données provisoires pour 2022-2023
Source : AREC



Logements, ménages : prendre en compte les caractéristiques du territoire pour comprendre les enjeux

Le bâti néo-aquitain, de multiples défis

La diversité de l'habitat et des modes constructifs caractérise le bâti régional. Les réponses à apporter en termes de rénovation énergétique sont donc multiples. C'est en particulier le cas des logements construits avant 1974 qui représentent la moitié du parc de logements et sont souvent très peu isolés thermiquement. Le bâti ancien, construit avant 1948, très présent sur la région, intègre des enjeux de conservation du patrimoine à conjuguer avec des rénovations complexes.

La région se distingue également par une forte proportion de maisons individuelles, mais **la rénovation des logements en copropriétés n'en demeure pas moins un enjeu fort** avec notamment plus de 300 000 logements en copropriétés éligibles aux aides de l'Anah.

Des enjeux économiques et sociaux majeurs

En Nouvelle-Aquitaine, 330 000 logements sont classés F ou G selon leur Diagnostic de performance énergétique (DPE). **Ils sont considérés comme des passoires thermiques et représentent 11% des résidences principales.**

À côté des considérations environnementales, d'autres enjeux majeurs existent :

> **Les enjeux sociaux (précarité énergétique) :** restriction de chauffage, inconfort d'été, difficultés à payer les factures... 432 555 ménages néo aquitains sont en situation de précarité énergétique pour leur logement⁽¹⁾. C'est en Gironde que le nombre de ménages concernés par la précarité énergétique est le plus important, mais c'est sur le département de la Creuse que la part des ménages concernés est la plus élevée.

> **Les bien immobiliers classés G sont depuis le 1^{er} janvier 2025 considérés comme non décents et interdits à la location.** Ce critère de décence énergétique va ensuite évoluer aux classes F en 2028 puis E en 2034. C'est ainsi 30% du parc actuel de logements qui est concerné à cet horizon en Nouvelle-Aquitaine.

> **La « valeur verte »** représente la plus-value à la revente liée à une meilleure performance énergétique d'un logement. En Nouvelle-Aquitaine, les maisons anciennes classées A ou B se sont vendues en moyenne 8% plus cher que celles de classe D, en 2023. À l'inverse, les maisons classées F ou G se sont vendues 15% moins cher que celles de la classe D⁽²⁾.

Répondre aux besoins liés à l'attractivité du territoire

La Nouvelle-Aquitaine, troisième région française en nombre d'habitants connaît une croissance de sa population depuis plusieurs décennies. Cette dynamique, portée par un solde migratoire positif, devrait se poursuivre à l'horizon 2040 selon les projections de l'INSEE. **Les dynamiques de population sont différenciées selon les territoires** avec une forte attractivité migratoire de l'arc atlantique et des départements de l'est de la région pénalisés par un solde naturel négatif.

La rénovation énergétique constitue donc un des leviers essentiels pour répondre aux besoins croissants de logements liés à l'attractivité démographique et économique de la région.

⁽¹⁾ Source : Observatoire de la précarité énergétique ; Ministère de la Transition énergétique

Définition de la précarité énergétique pour le logement : En 2021, ces ménages dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement et appartiennent aux trois premiers déciles de revenus.

⁽²⁾ Source : Notaires de France ; La valeur verte des logements en 2023

Logements, ménages : prendre en compte les caractéristiques du territoire pour comprendre les enjeux

Chiffres clés - Logement, population en Nouvelle-Aquitaine (2021)

3,6 millions de logements

51% construits avant 1974
(première réglementation thermique)
33% construits avant 1948
(bâti ancien)

Résidences principales → 80%

→ 72% (maison) → 28% (appartement)

Résidences secondaires → 12%

Logements vacants → 8%

6 millions d'habitants

2,9 millions de ménages

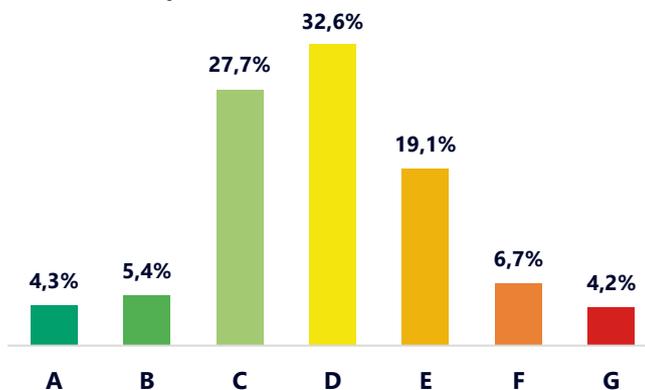
+2,7% entre 2015 et 2021
→ +26 300 habitants chaque année

+5,5% entre 2021 et 2040
→ +17 600 habitants chaque année

Sources : traitement CERC NA ; INSEE RP 2021 ; Filocom, DREAL NA ; INSEE, Omphale 2022, scénario central

Résidences principales par classes de performance énergétique au 1^{er} janvier 2024 en Nouvelle-Aquitaine

10,9% de passoires thermiques
(classes F et G)
→ 330 000 logements



Sources : traitement CERC NA ; Fidéli 2022 ; base DPE de l'ADEME ; SDES

Chiffres clés de la précarité énergétique en Nouvelle-Aquitaine

432 555 ménages en situation de précarité énergétique pour leur logement

Soit 15,3% des ménages néo-aquitains

Ces ménages dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement en 2021 et appartiennent aux trois premiers déciles de revenus (définition de la précarité énergétique).



30% des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2023-2024, pendant au moins 24 heures.



42% des Français déclarent avoir souffert d'un excès de chaleur au cours de l'été 2024.

Sources : Ministère de la transition énergétique ; Médiateur national de l'énergie

Sensibilisation et accompagnement des ménages comme pierre angulaire de la rénovation énergétique des logements



Un des objectifs figurant dans le SRADDET⁽¹⁾ vise à ce que chaque ménage de la région puisse accéder à des conseils neutres et gratuits pour leur projet de rénovation énergétique. De la même façon, c'est une des orientations retenues dans le cadre de la feuille de route régionale 2025-2030 relative à la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine : « Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique des logements ».

Les Espaces Conseil France Rénov', un service public déployé sur l'ensemble du territoire et fortement sollicités en 2024

Le renforcement et le redéploiement du Service public de la rénovation de l'habitat, initié par la Région, conjointement avec l'État et l'ADEME a permis un maillage quasi-total du territoire régional par des Espaces Conseil France Rénov'. Ceux-ci sont portés majoritairement par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine (communautés de communes, d'agglomération...). En 2024, ce Service public a été financé à hauteur de près de 9 M€, cofinancé par les CEE dans le cadre du programme SARE⁽¹⁾ (47%), par la Région (28%) et les intercommunalités (25%). Les Espaces Conseil France Rénov' apportent l'information de premier niveau et un conseil personnalisé pour définir les contours du projet de rénovation énergétique. **En 2024, l'activité des 130 conseillers est en hausse** : plus de 60 000 ménages et syndicats de copropriétés ont bénéficié de 97 017 actes de conseils/accompagnements.

Pactes territoriaux : assurer une continuité de service auprès des ménages

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'État a défini un nouveau cadre pour le Service public de la rénovation de l'habitat avec des pactes territoriaux entre l'État et les collectivités territoriales. En Nouvelle-Aquitaine, la Région poursuit également son soutien financier aux Espaces Conseil France Rénov'.

Dans ce cadre, leurs missions sont élargies à l'ensemble des thématiques liées à la rénovation de l'habitat :

- > La rénovation et la sobriété énergétique de l'habitat privé, dont la lutte contre la précarité,
- > L'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie ou au vieillissement,
- > La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- > La prévention et le traitement des copropriétés fragiles ou en difficultés.

L'enjeu est de maintenir et d'amplifier l'animation sur les territoires et de garantir un accompagnement pour l'ensemble de la population.

Mon accompagnateur Rénov' (MAR), un interlocuteur de confiance pour accompagner les ménages

Pour sécuriser leur parcours de rénovation et bénéficier des aides MaPrimeRénov', les ménages engageant une rénovation d'ampleur doivent obligatoirement avoir recours à un MAR. Celui-ci prend le relais, à la suite des Espaces Conseil France Rénov', et assure **l'accompagnement pour le montage et la réalisation du projet de rénovation énergétique performante** (appui technique, administratif, financier et social). Les MAR sont agréés par l'Anah, ils doivent justifier de compétences techniques, financières et d'indépendance. Début 2025, 124 MAR sont implantés en Nouvelle-Aquitaine. 80 autres sur l'ensemble de la France ont déclaré pouvoir intervenir sur le territoire régional.

Des points de vigilance sont toutefois pointés sur leur capacité à répondre à la montée en puissance attendue des rénovations d'ampleur, sachant que 60% des MAR ne disposent que d'un ETP. En maintenant le rythme des rénovations d'ampleur observé au 2^{ème} semestre 2024, un MAR devrait en moyenne accompagner 70 ménages en 2025. Par ailleurs, certains acteurs s'interrogent sur la pertinence/capacité des MAR installés hors région à intervenir sur des projets de rénovation en Nouvelle-Aquitaine.

⁽¹⁾ Cette orientation est précisée dans Le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) Nouvelle-Aquitaine, document opérationnel, en déclinaison des objectifs du SRADDET.

⁽²⁾ Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique

Sensibilisation et accompagnement des ménages comme pierre angulaire de la rénovation énergétique des logements

97 017

Actes de conseils/accompagnements en 2024 en Nouvelle-Aquitaine
+11% par rapport à 2023

95 677

concernent des logements individuels
+11% par rapport à 2023

1 340

concernent des syndicats de copropriété
+15% par rapport à 2023

+ Pour aller plus loin



La Rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine
www.cerc-na.fr/datavisualisation/



Annuaire Espaces Conseil France Rénov', MAR...
www.france-renov.gouv.fr

Actes de conseils/accompagnements des Espaces Conseil France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine

Un ménage peut bénéficier de plusieurs actes de conseils

L'activité des Espaces Conseil France Rénov' est décomposée en trois catégories principales :

> Actes A1

Informations de 1^{er} niveau

Il s'agit d'informations génériques simples sur les aspects techniques, financiers, juridiques.

> Actes A2

Conseils personnalisés

Ils correspondent à un conseil personnalisé, répondant aux spécificités de chaque projet.

> Actes A4

Accompagnement à la rénovation globale

Cet accompagnement à la rénovation globale et performante intègre une approche « sur mesure ». Il porte sur les phases amont du chantier.

D'autres actes d'accompagnement sont réalisés par les Espaces Conseil France Rénov' en 2024 : 894 actes à l'échelle régionale dont plus de la moitié concerne le tertiaire privé et les installations photovoltaïques.

Sources : traitement CERC NA ; Région NA ; extraction SARénov' de l'Anah / TBS

> Logements individuels

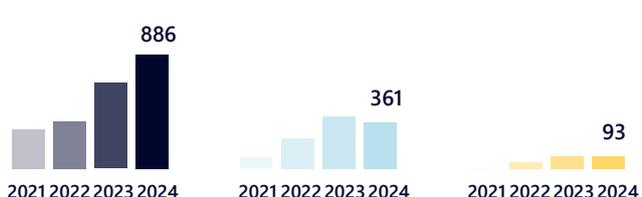


> Actes A1

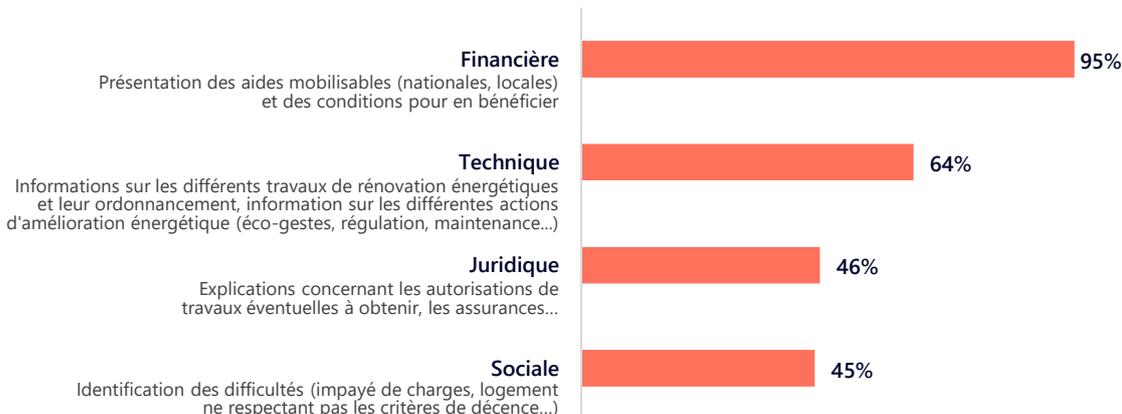
> Actes A2

> Actes A4

> Copropriétés



Thématiques abordées pour les actes de conseils/accompagnements A1 en 2024



Sources : traitement CERC NA ; Région NA ; extraction SARénov' de l'Anah

Offre de travaux, audits énergétiques : l'enjeu essentiel de disposer de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire



« Favoriser la mobilisation des professionnels, et inciter les artisans et entreprises du Bâtiment à être qualifiés RGE (Reconnu garant de l'environnement) ». Cette orientation, mise en avant dans la feuille de route régionale 2025-2030 relative à la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine figure également dans le SRADDET. Le défi de la rénovation énergétique des logements ne peut être relevé qu'avec la mobilisation des artisans et entreprises du Bâtiment.

Les établissements du Bâtiment maillent le territoire régional

Si tous n'interviennent pas régulièrement sur le marché de la rénovation énergétique, ce sont près de 60 000 établissements du Bâtiment qui sont implantés en Nouvelle-Aquitaine. La majorité des travaux de rénovation énergétique est réalisé par des entreprises du Bâtiment, même si certains le sont sans faire appel à un professionnel RGE ou en auto-rénovation. Toutefois, **pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique, les ménages doivent solliciter un artisan ou une entreprise qualifiée RGE.** Cette qualification assure aux ménages que l'entreprise répond à un référentiel portant sur la reconnaissance des capacités professionnelles, techniques et financières pour la réalisation des travaux. En janvier 2025, près de 6 000 entreprises détiennent au moins une qualification RGE. Ce volume est globalement stable sur un an. Pour autant, **sur une période de 3 ans, 600 entreprises RGE en moins (-9%) sont comptabilisées sur la région. C'est surtout pour les qualifications portant sur l'isolation thermique que les baisses sont significatives.**

Répondre à la montée en puissance des rénovations d'ampleur

Le nombre de rénovations d'ampleur réalisées dans le cadre de MaPrimeRénov' est en hausse, ces rénovations embarquent notamment, obligatoirement deux gestes d'isolation et un saut de deux classes énergétiques. La baisse du nombre d'entreprises RGE qualifiées pour des travaux d'isolation entraîne **d'éventuelles difficultés pour trouver des professionnels RGE sur certains territoires et pour certains domaines de travaux.** **Les actions de structuration** menées par les acteurs du territoire (organisations professionnelles, Région, Espaces Conseil France Rénov'...) sont ainsi essentielles.

Une autre obligation liée à la mobilisation de MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur » est la réalisation d'un audit énergétique. Le nombre de professionnels qualifiés RGE pour la réalisation de ces audits est en nette progression en 2024.

Vers une évolution du dispositif de qualification

La complexité du dispositif de qualification RGE, pointée par les entreprises du Bâtiment fait l'objet d'un **travail conjoint lancé par les pouvoirs publics afin de simplifier le dispositif actuel.** Plusieurs pistes sont avancées : dématérialisation des dossiers de demande et de renouvellement, harmonisation et meilleure coordination des contrôles, validation des acquis par l'expérience... Ces différentes pistes d'amélioration doivent permettre de simplifier le dispositif tout en maintenant les exigences techniques afin de démontrer la qualité des travaux réalisés par les entreprises et d'aider à lutter contre la fraude.

Une nécessaire stabilité des aides

La stabilité des dispositifs d'aides (MaPrimeRénov', CEE) est également une condition essentielle pointée par les artisans et entreprises du Bâtiment pour s'engager dans le dispositif de qualification. Concernant la gestion des dossiers d'aides, **les organisations professionnelles et l'Anah travaillent également pour fluidifier le rythme des paiements tout en luttant contre la fraude.**

Offre de travaux, audits énergétiques : l'enjeu essentiel de disposer de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire

5 966

Artisans et entreprises RGE
Réalisation des travaux

-1%

Évol. 1 an

-9%

Évol. 3 ans

Source : traitement CERC NA ; ADEME

Nombre de professionnels du Bâtiment qualifiés « RGE » par domaines de travaux

Une entreprise RGE peut être qualifiée sur plusieurs domaines de travaux

	Janvier 2025	Évol. 1 an	Évol. 3 ans	
Systèmes et équipements	Pompe à chaleur : chauffage	1 981	-3%	+4%
	Chauffe-Eau Thermodynamique	1 972	-3%	+5%
	Poêle ou insert bois	1 023	-11%	-14%
	Isolation des combles perdus	987	-4%	-42%
	Panneaux solaires photovoltaïques	947	+49%	+273%
	Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul	760	-24%	-55%
	Chaudière bois	631	-11%	-16%
	Ventilation mécanique	555	+44%	+55%
	Chauffage et/ou eau chaude solaire	265	+2%	+16%
	Radiateurs électriques, dont régulation	263	-34%	-76%
Isolation thermique	Forage géothermique	12	+33%	+100%
	Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	1 441	-5%	-24%
	Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toitures, plafonds	1 325	-4%	-35%
	Isolation des murs par l'extérieur	519	-3%	-29%
	Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	436	-11%	-43%
	Isolation des planchers bas	383	-2%	-66%
	Fenêtres de toit	379	-8%	-36%
Projet complet de rénovation	57	+4%	+36%	

Source : traitement CERC NA ; ADEME

805

Professionnels RGE et architectes
référencés France Rénov'
Études et audits énergétiques

+18%

Évol. 1 an

+46%

Évol. 3 ans

Dont

243

Professionnels RGE audits énergétiques

150

Architectes référencés France Rénov' audits énergétiques

Source : traitement CERC NA ; ADEME

 Pour aller plus loin



L'offre territoriale de rénovation
énergétique en Nouvelle-Aquitaine
www.cerc-na.fr/datavisualisation/



Annuaire des entreprises RGE, architectes
référencés, diagnostiqueurs certifiés...
www.france-renov.gouv.fr

Une montée en puissance de MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur »



Le SRADDET affiche un objectif ambitieux de massification rapide des rénovations énergétiques du bâti existant suivant le rythme de **100 000 logements rénovés par an entre 2025 et 2050**. Outre l'approche globale et bas carbone des rénovations, le renouvellement des équipements et des sources énergétiques (énergies fossiles), au profit d'équipements plus efficaces et/ou mobilisant des ressources renouvelables ou issues de la récupération est aussi ciblé. La feuille de route régionale 2025-2030 relative à la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine met aussi la rénovation énergétique au cœur des enjeux avec l'orientation « Agir pour une rénovation énergétique globale et performante des logements et des bâtiments ».

Des évolutions majeures pour MaPrimeRénov' : priorité aux rénovations d'ampleur

2023-2024 marque un tournant pour le principal dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements, MaPrimeRénov', en particulier pour les rénovations d'ampleur :

> **Les travaux visés sont ajustés** : l'objectif minimum pour un dossier MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur » est un gain de deux classes énergétiques sur le Diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement.

La rénovation doit aussi prévoir deux gestes d'isolation dans le programme de travaux et ne pas inclure un chauffage fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles.

> **Les travaux sont obligatoirement réalisés dans le cadre d'un parcours accompagné**, avec l'appui d'un MAR, afin de faciliter l'ensemble de la démarche pour les ménages. Un audit énergétique est réalisé et fait référence pour le projet de travaux.

> **Les forfaits (et les plafonds de dépenses éligibles) sont fortement réévalués**. L'aide, modulée en fonction du profil des ménages et des gains de classes énergétiques peut ainsi atteindre jusqu'à 63 000 €⁽¹⁾.

MaPrimeRénov' « Par geste » demeure mobilisable (hors ménages aux revenus supérieurs). Le dispositif finance les gestes d'isolation thermique ou l'installation d'un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarboné.

Les rénovations « Par geste » demeurent majoritaires et le bilan s'établit encore loin des objectifs

Une tendance marquée se dessine, avec une sollicitation en retrait de MaPrimeRénov' « Par geste » et un fort dynamisme pour MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur ». **Les dossiers « Par geste » demeurent toutefois majoritaires (79%)** et la baisse observée en 2024 est à relativiser au regard d'un début d'année 2024 marqué par une évolution du dispositif qui rendait plus restrictif son accès, avant d'être de nouveau modifié en mai, pour revenir aux mêmes conditions qu'en 2023. Concernant MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur », la hausse concerne à la fois les dossiers instruits au niveau national (+69%), ceux instruits au niveau territorial (+41%) et MaPrimeRénov' Copropriétés (+55%). Ainsi, **37 397 ménages ont bénéficié de MaPrimeRénov' en 2024, dont 7 714 rénovations d'ampleur. Des rénovations sont aussi recensées sur le parc social** (1 400 logements rénovés annuellement en moyenne sur la période 2021-2023 dans le cadre de l'éco-prêt logement social⁽²⁾).

La dynamique engagée devra toutefois s'accroître nettement pour atteindre les objectifs régionaux, soit 100 000 rénovations performantes par an⁽³⁾.

⁽¹⁾ L'exemple cité concerne une rénovation d'ampleur pour un ménage « très modeste » ayant permis un gain de 4 classes énergétiques et au logement de quitter le statut de passoire énergétique. Soit 90% d'un montant plafonné à 70 000 € de travaux = 63 000 €.

⁽²⁾ D'autres modes de financements sont disponibles : CEE, prêt à la réhabilitation PAM, FEDER, dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou 3^{ème} ligne de quittance.

⁽³⁾ Ces données sont à considérer a minima. Elles ne comptabilisent pas les rénovations mobilisant uniquement les Certificats d'économie d'énergie (données non disponibles). De plus, des rénovations sont également réalisées sans faire appel à des dispositifs d'aides ou en auto-rénovation.

Une montée en puissance de MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur »

MaPrimeRénov'
37 397
bénéficiaires en 2024
en Nouvelle-Aquitaine
(-42% par rapport à 2023)

7 714 rénovations d'ampleur
(+47% par rapport à 2023)

29 683 rénovations « Par geste »
(-50% par rapport à 2023)

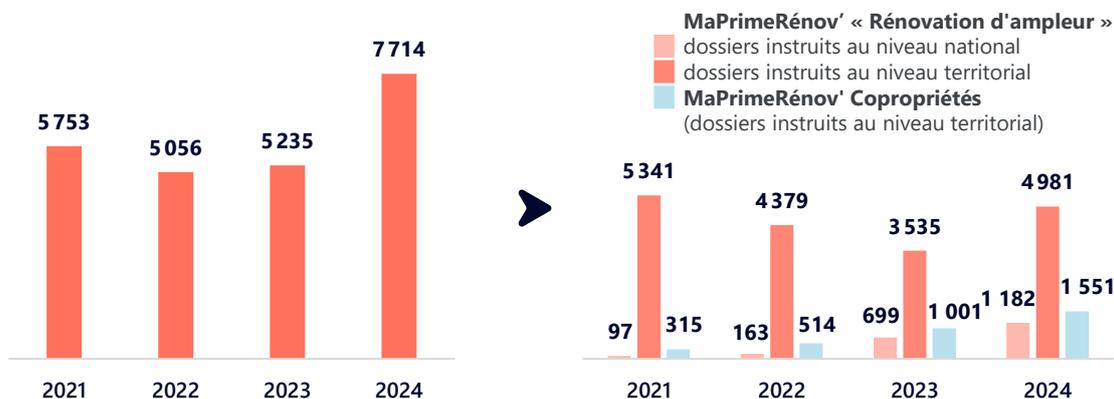
🔍 Pour aller plus loin

Données départementales, à l'EPCI, dynamique des autres aides financières (éco-PTZ, Appels à projet Région, éco-PLS...)...



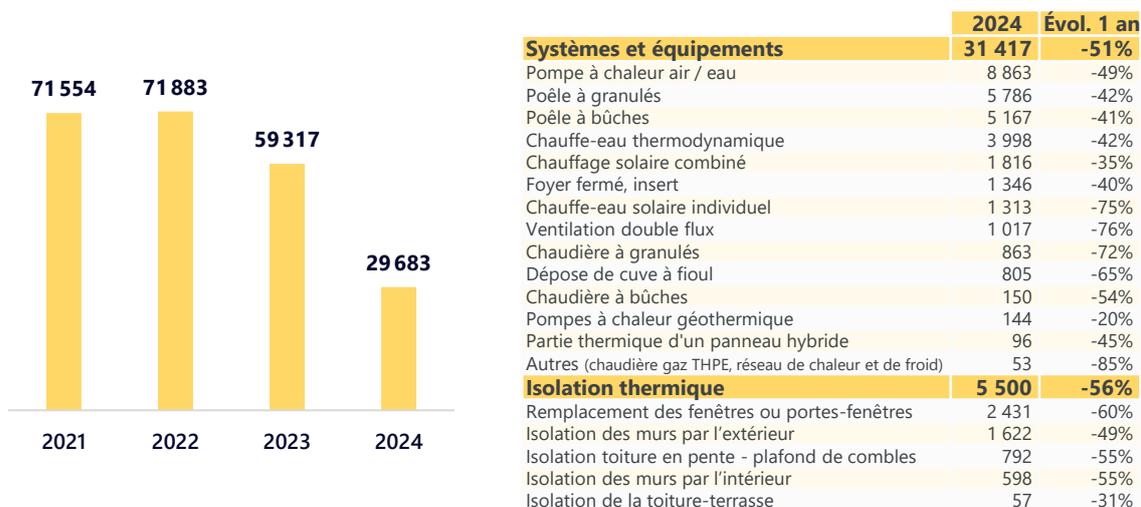
La Rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine
www.cerc-na.fr/datavisualisation/

Évolution du nombre de bénéficiaires MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur » en Nouvelle-Aquitaine



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Évolution du nombre de bénéficiaires MaPrimeRénov' « Par geste » et typologie de travaux en 2024 en Nouvelle-Aquitaine



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Rénovations énergétiques : les travaux générés représentent un chiffre d'affaires conséquent pour les entreprises du Bâtiment et soutiennent l'emploi

En 2024, l'activité des entreprises du Bâtiment a été marquée par une baisse estimée à 4% (en € constants) en Nouvelle-Aquitaine⁽¹⁾. Ce repli concerne essentiellement la construction neuve. Dans ce contexte, **les aides mises en place, et en particulier MaPrimeRénov', représentent un soutien essentiel à l'activité économique des artisans et entreprises du Bâtiment.** Ainsi, l'Anah a versé 336 M€ d'aides aux ménages dans le cadre de MaPrimeRénov' en 2024, en hausse de 12% par rapport à 2023. Ces aides ont généré 713 M€ de travaux sur le territoire, en repli de 20% par rapport à 2023. La baisse du montant global de travaux s'explique par la moindre sollicitation de MaPrimeRénov' « Par geste » que ne compense pas la dynamique favorable de MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur ».

En plus des enjeux environnementaux et sociaux, les travaux de rénovation énergétique soutiennent l'emploi des artisans et entreprises du Bâtiment, partout sur le territoire : en 2024, **MaPrimeRénov' a permis de créer/préserver plus de 7 100 emplois dans les entreprises du Bâtiment (emplois directs) en Nouvelle-Aquitaine. Près de 9 700 emplois indirects ont également été soutenus⁽²⁾**, ils concernent la fabrication et la distribution des fournitures et équipements.

Lutte contre la fraude, simplification et stabilité de MaPrimeRénov' : des objectifs qui font consensus pour permettre au plus grand nombre de réaliser des travaux de rénovation énergétique de qualité

La stabilité des dispositifs d'aides impacte fortement la mobilisation des ménages dans leurs projets de rénovation. Les évolutions successives de MaPrimeRénov' « Par geste » en début d'année 2024⁽³⁾ s'est traduit par une faible sollicitation de MaPrimeRénov' par les ménages sur la première partie de l'année, amputant de fait le bilan 2024. À l'inverse, la hausse significative des forfaits (et des plafonds de dépenses éligibles) pour MaPrimeRénov' « Rénovation d'ampleur » a impulsé une réelle dynamique. La stabilité des aides est également une condition majeure pour la structuration de l'offre des professionnels.

En 2025, le dispositif ne connaît pas d'évolutions majeures et le parcours du ménage est désormais clairement fléché. Du premier contact auprès des conseillers des Espaces Conseil France Rénov' à l'accompagnement tout au long du projet par un MAR, l'objectif est de fluidifier le parcours des ménages dans une démarche qui demeure complexe.

Concernant le nombre de fraudes et d'escroqueries, en nette hausse, et au-delà de l'accompagnement mis en place pour les ménages, **un plan de lutte renforcé contre la fraude a été mis en place par l'Anah.** Si ces contrôles allongent parfois les délais de paiement et pèsent sur les trésoreries des entreprises, **les organisations professionnelles et l'Anah travaillent conjointement pour fluidifier le rythme des paiements tout en luttant contre la fraude.**

⁽¹⁾ Source : Estimations CERC NA ; GIE réseau des CERC

⁽²⁾ Source : Estimations CERC NA. L'impact en emploi des aides a été mesuré à partir de l'étude réalisée par l'ADEME « Marchés et en emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur du bâtiment résidentiel » (septembre 2024).

⁽³⁾ Entre janvier et avril 2024, les aides « Par geste » n'étaient restées éligibles que pour le changement de système de chauffage, à condition d'opter pour un chauffage décarboné (pompe à chaleur air/eau, poêle à granulés, etc.) et de ne pas résider dans une passoire thermique (un logement classé F ou G), rendant la réalisation d'un DPE obligatoire. À partir de mai, ces différents blocages ont été levés et les conditions 2023 ont de nouveau été appliquées.

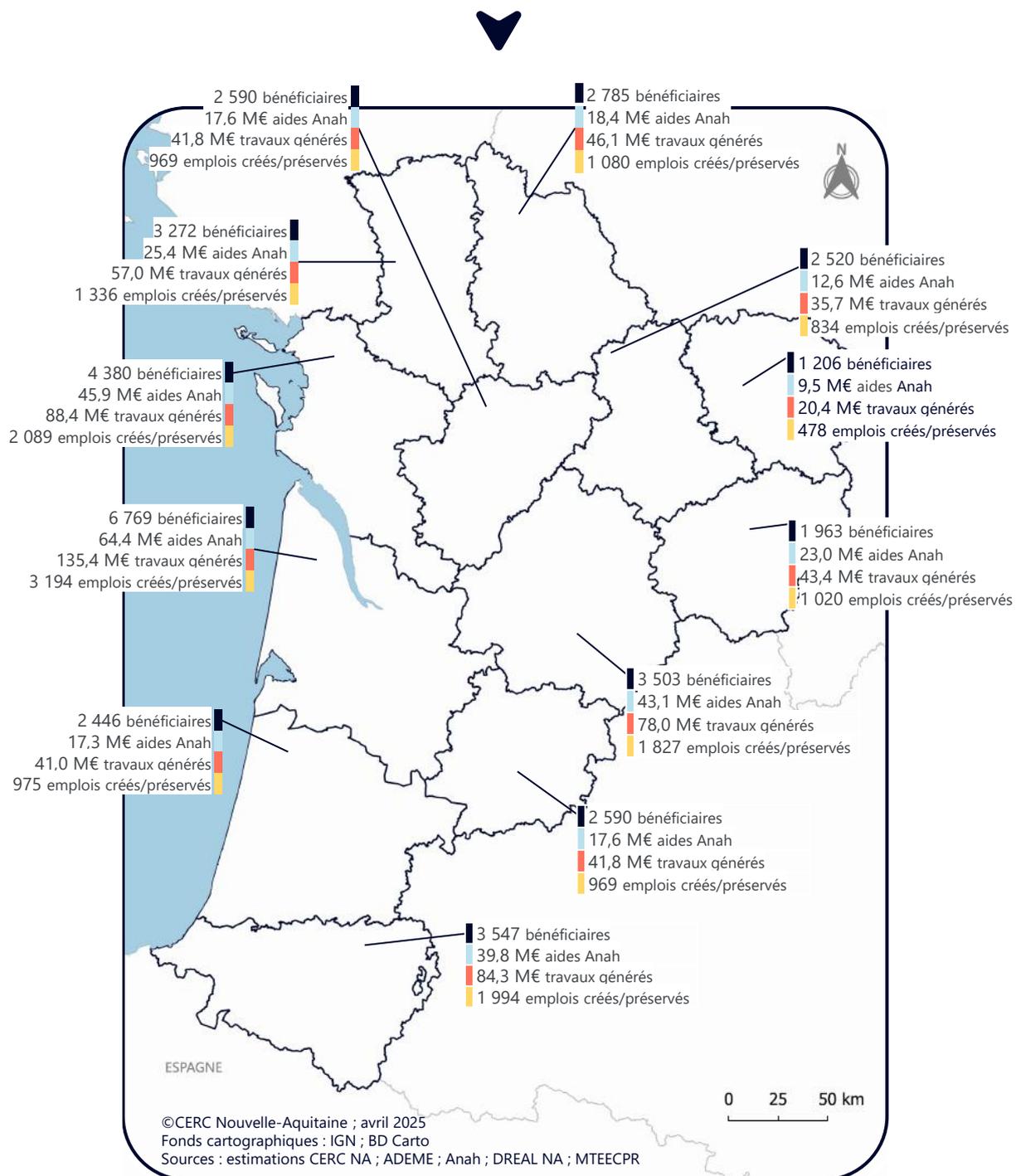
Impacts socio-économiques de MaPrimeRénov'

37 397 bénéficiaires en 2024

336 M€ d'aides versées par l'Anah

713 M€ de travaux générés

16 760 emplois directs et indirects créés/prélevés



La Cellule Économique Régionale de la Construction Nouvelle-Aquitaine constitue un lieu d'échanges privilégié entre la Région, les professionnels de la filière Bâtiment, Travaux Publics et Matériaux de construction et l'État. Elle assure des missions d'observation, d'information et de concertation en développant des outils d'aide à la décision sur différentes thématiques : connaissance des marchés, investissement local, transition écologique et économie circulaire, infrastructures et emploi-formation. Sa capacité à travailler en réseau en fait un outil unique d'aide à la décision au service des acteurs de l'acte de construire. Elle contribue à mettre en débat des données fiables, nécessaires à la pertinence de l'action territoriale.

LES MEMBRES



BUREAU DE BORDEAUX : Maison du BTP, 1 bis avenue de Chavailles 33520 Bruges / Tél : 05 47 47 62 43

BUREAU DE LIMOGES : Maison du BTP, 2 allée Duke Ellington 87067 Limoges / Tél : 05 55 11 21 50

EMAIL : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr

SITE : www.cerc-na.fr ; www.cerc-actu.com

@CERC Nouvelle-Aquitaine